



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

La mairie souhaite sensibiliser les jeunes de la commune à l'animation volontaire en leur proposant une aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) sous certaines conditions et leur permettre d'avoir une première expérience professionnelle au sein du centre de loisirs de Ruy-Montceau.

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme non professionnel. Il se déroule en trois parties bien distinctes :

- Un stage d'une semaine de formation générale en internat ou externat de 8 jours ;
- Un stage pratique de 14 jours minimum réalisable en 2 fois maximum ;
- Un stage d'approfondissement ou perfectionnement de 6 jours.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION

- Habiter la commune ;
- Etre âgé(e) de 16 à 25 ans ;
- Etre lycéen(ne) ou étudiant(e) ;
- Envoyer une lettre de motivation au maire avant le début de la formation ;
- Le jeune s'engage à faire 2 périodes pour le centre de loisirs de Ruy-Montceau une fois diplômé(e)
- Le dossier passera en commission composée de l' élu à la jeunesse et à l'éducation, de la directrice du centre de loisirs et de la responsable enfance;
- Le cumul des aides de financements sera pris en compte (Comités d'entreprise).



MONTANT DE L'AIDE

- L'aide financière pourra aller jusqu'à 500 euros sur présentation des factures réglées.
- Un minimum de 50 euros restera à la charge du jeune.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION

- Une notification d'attribution sera adressée au demandeur
- A la fin de la formation, le jeune devra envoyer toutes les attestations de stage ainsi que les factures acquittées, et son RIB à la mairie qui versera au jeune directement jusqu'à 500 euros d'aide financière.
- 5 jeunes maximum pourront bénéficier de cette aide par année civile

Le 18/11/2024

